



Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2024

Procès verbal

Le 5 juin 2024 à 19h30, les membres de l'association « Les Ludophiles d'Asnières et d'ailleurs » se sont réunis en assemblée générale dans la salle 9 du « C.A.S. – Théâtre Armande Béjart », 16 place de l'Hôtel de Ville, 92600 Asnières-sur-Seine, sur convocation du président. Le nombre de membres à jour de leur cotisation est de 114.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Yoshihiro Kon-Sharp en qualité de président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Cédric Germain, membre du conseil d'administration.

33 membres sont présents à l'assemblée générale et 5 membres sont représentés par pouvoir. Les pouvoirs figurent en annexe.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Les statuts n'exigeant aucun quorum, l'Assemblée générale peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport d'activité 2023-2024
 - Membres
 - Séances hebdomadaires
- Approbation des compte 2023-2024
- Présentation et approbation des projets 2024-2025
- Approbation des provisions pour le budget 2024-2025
- Approbation du montant de la cotisation 2024-2025
- Information sur les travaux du C.A.S. Théâtre Armande Béjart
- Désignation du conseil d'administration

1. Rapport d'activité 2023-2024

Le rapport d'activité est arrêté au 1 mai 2024

1.1. Membres

L'association compte 114 membres dont 72 Asniérois.

Dpt.	Ville	Adhérents	%
92	Asnières-sur-Seine	72	63.16%
92	Bois-Colombes	4	3.51%
92	Clichy	1	0.88%
92	Colombes	4	3.51%
92	Courbevoie	8	7.02%
92	Gennevilliers	1	0.88%
94	Ivry-sur-Seine	1	0.88%
95	Jouy-le-Moutier	1	0.88%
93	l'Ile Saint-Denis	1	0.88%
92	La Garenne-Colombes	5	4.39%
92	Levallois-Perret	2	1.75%
78	Maisons-Laffitte	1	0.88%
78	Mantes-la-Jolie	1	0.88%
92	Nanterre	2	1.75%
75	Paris	3	2.63%
92	Puteaux	3	2.63%
92	Rueil-Malmaison	1	0.88%
93	Saint-Denis	1	0.88%
92	Suresnes	1	0.88%
92	Ville d'Avray	1	0.88%
Total		114	100.00%

1.2. Séances hebdomadaires

66 séances ont été organisées depuis le 13 septembre 2023.

2. Approbation des comptes 2023-2024

Les comptes sont présentés par le trésorier Vincent Courtois.

Opérations Association	Crédit	Débit
FRAIS		406.20 €
ASSURANCE		121.21 €
FRAIS BANCAIRE		100.00 €
ACHAT JEUX		14.90 €
COMMISSION PAYPAL		87.68 €
FRAIS INTERNET		136.80 €
CDF		39.50 €
COTISATION 2023-2024	2,825.00 €	
VENTE JEUX	250.00 €	
Sous-Total (2023/2024)	3,075.00 €	906.29 €
Solde (2023/2024)	2,168.71 €	
RELICAT 2022-2023	4,941.95 €	
Solde (Association)	7,110.66 €	

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3. Présentation et approbation des projets 2024-2025

L'événement caritatif « Solidari-dé » initialement prévu en mars 2024 en partenariat avec Les Restos du Coeur a été repoussé en novembre 2024 pour des raisons logistiques (salle Francis Delage non disponible). Il est désormais repoussé à nouveau en février/mars 2025 à nouveau pour des raisons logistiques.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des provisions pour le budget 2023-2024

130 €	Assurance
150 €	Site internet
100 €	Frais bancaire
100 €	Frais de communication (Forum etc.)
400 €	Achat de jeux et accessoires

Les provisions sont approuvées à l'unanimité.

5. Approbation du montant de la cotisation 2024-2025

Proposition de fixer le montant de la cotisation pour la saison 2024-2025 à 20 euros.

La proposition est approuvée à l'unanimité, la cotisation est fixée à 20 euros pour la saison 2024-2025.

6. Information sur les travaux du C.A.S. Théâtre Armande Béjart

Le président présente les informations sur les travaux à venir au C.A.S. Théâtre Armande Béjart.

L'association des Ludophiles doit déménager au 29 rue de la Concorde à Asnières-sur-Seine en début d'année 2025. De septembre à décembre 2024, nos créneaux sont maintenus au C.A.S. Théâtre Armande Béjart.

L'association bénéficiera d'une salle de 100 à 105 m² au 2^{ème} étage du 29 rue de la Concorde les mercredis et samedis. Le temps des travaux, les créneaux des samedis seront partagés avec l'association La Horde d'Or. La capacité de la salle devrait être de 60 personnes maximum.

Une fois les travaux terminés, le rez-de-chaussée du C.A.S. Théâtre Armande Béjart sera occupé par le conservatoire. L'association des Ludophiles restera au 29 rue de la Concorde même après les travaux.

Les armoires seront dans un espace dédié au 1^{er} étage avec des armoires dont nous ne connaissons pas les capacités à ce jour.

7. Désignation du conseil d'administration

Vote par bulletin secret pour chaque candidature :

Liste des candidats sortants :

Madame **Ariane Mansion**, administratrice ne se représente pas.

Monsieur **Cédric Germain**, administrateur ne se représente pas.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Yoshihiro Kon-Sharp** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Vincent Courtois** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Thibault Andrieu** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Gautier Cossart** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Sylvain Gourgeon** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Bertrand Lafougère** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administratrice de Madame **Hélène Mérimos** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Benoit Meuric** est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Liste des nouveaux candidats:

Monsieur **Arnaud Rouat** est élu administrateur à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Monsieur **Ghislain Souquet-Basiège** est élu administrateur à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Monsieur **Jean-Philippe Hamon** est élu administrateur à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Monsieur **Julien Bernat** est élu administrateur à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Monsieur **Matthieu Perault** est élu administrateur à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Monsieur **Alexis Cadoret** est élu administrateur à l'unanimité jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

À Asnières-sur-Seine, le 5 juin 2024

Le président de séance	Le secrétaire de séance
M. Yoshihiro KON-SHARP 	M. Cédric Germain 